

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Reclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions... sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

13 Septembre 1879

LES ANGLAIS ET L'AFGHANISTAN.

On s'est trop pressé, paraît-il, d'annoncer la marche des troupes anglaises sur Caboul. Les journaux de Londres reçoivent des Indes des dépêches constatant qu'il sera difficile de diriger rapidement l'armée sur la capitale de l'Afghanistan.

Cependant la nécessité d'une action prompte et énergique s'impose à tous les esprits. C'est par un coup de foudre que l'Angleterre empêchera peut-être l'extension du mouvement insurrectionnel.

Aussi bien les dernières dépêches de l'Inde sont loin d'atténuer la gravité du soulèvement. L'ambassade anglaise n'aurait pas été victime d'une simple émeute, ou du moins l'émeute tendrait à prendre le caractère d'une véritable insurrection nationale.

Si Yacoub-Khan résiste à l'entraînement du parti national, s'il refuse de prendre la direction du mouvement, n'est-il pas à craindre que les insurgés ne frappent de déchéance, pour lui substituer l'ambitieux Ayoub? L'intérêt de l'émir ne lui commandera-t-il pas de lever l'étendard de la guerre sainte, et s'il n'obéit point, son frère, qui assure-t-on, a pris une part active à la rébellion, hériterait-il à l'arborer lui-même?

Telles sont les questions qu'on se pose dans les cercles politiques. On sent qu'une insurrection trop prolongée pourrait être interprétée par le peuple afghan dans le sens de la faiblesse et donner à l'insurrection un dangereux encouragement. Aussi l'Angleterre fait-elle des efforts désespérés, soit pour mettre ses troupes de l'Inde en mesure de marcher sur Caboul le plus rapidement possible, soit pour leur expédier les renforts de la mère-patrie.

Plusieurs régiments de l'armée d'Afrique ont reçu l'ordre de s'embarquer à destination des Indes. Les régiments qui devaient quitter la colonie pour rentrer en Angleterre sont maintenus dans leur garnison. D'autre part, on organise dans les ports britanniques des bateaux de transports qui devront prendre à leur bord quelques milliers d'hommes chargés de renforcer l'armée anglaise.

Mais tous ces préparatifs ne mettront pas les généraux Steward et Roberts en mesure de hâter d'une heure leur marche vers le foyer insurrectionnel.

Une autre question préoccupe vivement l'opinion en Angleterre. L'insurrection écar-

sée, quelles mesures devront être prises pour empêcher de nouveaux soulèvements? Persistera-t-on dans le système des « frontières scientifiques » dont l'inanité est aujourd'hui démontrée? Etablira-t-on une série de postes militaires sur le territoire afghan? ou bien procédera-t-on à une annexion?

Si l'Angleterre se résout à adopter l'un ou l'autre de ces derniers systèmes, elle se heurtera très-probablement aux résistances de la Russie. Dès aujourd'hui, la Gazette de Saint-Petersbourg déclare l'occupation incompatible avec l'assurance donnée par l'Angleterre qu'elle ne tentera rien contre l'indépendance de l'Afghanistan sans s'être préalablement entendue à ce sujet avec le cabinet moscovite.

Quoi qu'il en soit, l'insurrection afghane crée de sérieux embarras à la politique anglaise, soit sur le terrain militaire, soit sur le terrain diplomatique, et il se pourrait qu'elle eût porté un coup mortel au cabinet Beaconsfield.

Le Constitutionnel a pour rédacteur en chef un ancien universitaire, esprit lettré et plume indépendante qui, s'occupant récemment du sort que réserve à notre pays le triomphe des cuisiers qui veulent faire marcher la France à coup de férules et prétendent mettre le pays à leur niveau, écrivait :

« Il y aurait un fou d'Etat, comme il y a des rues d'Etat, une chanson d'Etat, comme il y aura demain une philosophie d'Etat, une littérature d'Etat, une grammaire d'Etat, une hygiène d'Etat, un carnaval d'Etat, s'il faut, ce que nous ne pensons point. »

Et pourquoi donc le Constitutionnel ne pense-t-il point qu'il y aurait un carnaval d'Etat?

Un carnaval d'Etat, nous n'en sommes plus à le prévoir, nous le possédons, il existe. Le bruit de ses grelots remplit les antichambres, les offices et le cabinet. Le Constitutionnel ne regarde donc pas, n'écoute donc pas?

Il y a des masques dans la rue et ripaille à la Courtille.

Voici le semblant Arlequin, le pauvre Pierrot, la coquette Colombine, le sot Cassandre, le bruyant Polichinelle et le bœuf gras. Ne le voyez-vous pas? Nous l'affirmons au Constitutionnel, nous le reconnaissons très-bien; nous voyons même le mannequin qui sera brûlé au dernier jour. Le carnaval que fait-il donc au Constitutionnel, pour le distraire?

Ne lit-il donc jamais M. John Lemoinne, n'entend-il pas les rires qui éclatent sous les pas de M. Jules Simon, ne voit-il donc pas la République caresser et tromper tous ses courtisans, ne plaint-il pas le centre gauche, battu, bafoué, n'assiste-t-il pas aux ébats du braillard qui bat sa femme et tue le commissaire, ne contemple-t-il pas M. Gambetta qui se gonfle et s'étale sur les draps, et ces Arlequins, ces Pierrots, ces Colombines, ces Cassandres, ces bœufs gras qui encombrant la place, remplissent la ville du bruit de leurs facéties, de leurs hoquets, de leurs baisers, de leurs plaintes, de leurs mugissements, tout cela ne lui suffit-il pas?

Quoi, ce n'est donc rien, M. Ferry, ministre de l'instruction publique, et M. Lepère, ministre des cultes!

Quoi, entendre Paul Bert railler Jules Simon, et Edmond About blaguer le prince Jérôme, cela ne vous suffit pas!

Quoi, cette Chambre qui, au nom du suffrage universel, invalide quatre-vingts élus du suffrage universel;

Ce garde des sceaux qui, au nom de la justice, supprime un conseil d'Etat pour l'empêcher de rendre justice à des citoyens lésés dans leurs droits;

Ces révoltés que l'on a graciés et qui rient en triomphateurs se posant en juges de ceux qui se croyaient les maîtres;

Ces ministres qui vont partout prônant la prospérité lorsque notre commerce, notre industrie, notre agriculture sont en souffrance;

Ces présidents du conseil qui compromettent la sécurité du pays à l'extérieur, pour assurer les droits politiques aux juifs romains et troublent l'ordre à l'intérieur pour enlever leur qualité de citoyens aux catholiques français.

Ces peults-fils de 89 qui salissent nos murailles de leurs formules hypocrites et s'évertuent dans leur cabinet à violer toute liberté, à supprimer toute égalité, à bafouer toute fraternité; ces descendants des ancêtres géants qui, dans l'impuissance de toute action énergique, Dominus foribus et poussis, passent leur temps à piquer des mouches sur les tables où ils ne travaillent pas;

Ces politiciens d'antichambre qui, après avoir figuré les Brutus, finissent entre deux bâillements en Césarions masqués;

Quoi! Gambetta, né Italien; Waddington, né Anglais; Le Royer, né Suisse; Spuler, né Badois, tous ces fils d'étrangers, qui gouvernent la France et prétendent, en persécutant nos prêtres, en insultant notre passé, en bafouant les représentants de nos dynasties françaises, se poser en défenseurs de notre vieux droit public, en restaurateurs de nos traditions nationales;

Quoi, tout cela et tout ce que nous pourrions énumérer encore, quoi, tout cet amas de choses grotesques, de personnages ridicules, d'hypocrisies libérales, de contradictions grossières, d'incapacité bouffonne, de vanités sottes, tout ce brouhaha que font dans la cité tous ces gens masqués, remuants, agiles, saouls d'arbitraire, vide d'idées, gonflés de suffisance, se ruant sur les places comme à la curée, se bousculant, se riant, se menaçant, se renversant, s'embrassant et se mordant, comme à la suite d'une orgie!

Quoi, tout cela, ce n'est pas le carnaval! Le Constitutionnel est difficile à contenter!

Que leur faut-il donc? Qu'on brûle le mannequin? Cela viendra, mais il faut attendre un peu.

Nous n'en sommes qu'au mardi-gras, on brûlera le mannequin le mercredi des Cendres, selon l'usage, quand la Courtille sera vidée, quand les cerveaux seront dégrisés, quand chacun aura repris son habit et jeté son masque, quand l'heure sera venue de toucher au front cet homme que le carnaval a dégradé et de lui faire entendre la voix grave du prêtre lui répétant à l'oreille, souviens-toi que tu n'es que poussière et que tu retourneras en poussière. — Charles Dupuy (Gazette de France.)

Nous nous sommes élevés dernièrement contre la manie des changements administratifs dont le gouvernement est atteint, et nous avons rappelé combien cette mobilité était préjudiciable aux intérêts publics. Cette

maladie est arrivée à un degré beaucoup plus dangereux que nous ne le croyions; ainsi, pour ne citer qu'un département, la nomination de M. Catusse à la préfecture de la Dordogne porte à quatorze le nombre des préfets qui, depuis quelques années, ont été envoyés dans ce département.

Voici leurs noms : M. de Villesaison, de Saint-Fulgent, Boffinton, docteur Guilbert, Emile Laurent de Champagnac, Toustain du Manoir, Lorois, Vivaux, Delpon de Vissac, de Raffelis de Broves, Oustry, Roussel, Catusse. On pourrait faire figurer dans cette liste M. Dumarest, nommé préfet de la Dordogne le 17 mars de l'année courante, et qui fut remplacé quelques jours après avant d'avoir rejoint son poste, par M. Roussel, aujourd'hui conseiller d'Etat. On aurait donc, si nous comptons bien, le joli total de quinze préfets pour une période de moins de douze ans! Notons, en revanche, qu'en l'espace de cinquante ans, de 1804 à 1852, époque à laquelle M. Albert de Calvimont était à la tête de l'administration départementale, on ne compte que dix-neuf préfets.

Nous ne saurions trop le répéter, ces procédés sont désastreux; ils révèlent tout à la fois une incurie administrative et une faiblesse déplorable. Quand on songe aux nombreuses questions de toutes sortes dont les préfets ont à s'occuper; quand on réfléchit que chaque département a des intérêts qui lui sont propres, que, par exemple, les problèmes à résoudre ne sont pas dans le Nord les mêmes que dans le Midi, que les intérêts des départements maritimes sont différents de ceux des départements intérieurs, que les départements agricoles sont en opposition avec les départements industriels, etc., on est effrayé des lacunes, des lenteurs, des maladresses qui peuvent résulter de ces changements que seules motivent les ambitions politiques, les nécessités électorales, les rancunes, etc.

C'est ce qu'avait bien compris l'Empire en établissant l'avancement sur place, qui récompensait ainsi le zèle et le mérite sans porter préjudice aux intérêts du pays et des administrés. Quelle influence veut-on que prenne un préfet sur son département alors qu'on sait que d'un moment à l'autre ce préfet sera remplacé par un autre, tout aussi incompetent que le premier et condamné à la même mobilité.

Chronique générale.

L'Agence Havas publie la note suivante aux journaux :

« On cherche à émouvoir l'opinion publique au sujet des banquets projetés pour le 21 septembre, par des groupes républicains et pour le 29 septembre par des groupes légitimistes.

« Ces manifestations, de quelque côté qu'elles viennent, peuvent se produire en toute liberté à la condition qu'elles se renferment dans les limites de la loi.

« L'administration n'a rien à voir dans des réunions d'un caractère privé, et son seul souci doit être et sera de faire respecter la légalité sur tous les points et dans toutes les circonstances. »

Le scrutin de liste pour l'élection des députés a, dit-on, de grandes chances d'être rétabli.

On dit à ce sujet que la Chambre actuelle se soumettrait à la réélection un an avant l'expiration de ses pouvoirs.

La séparation aurait lieu par voie de dissolution, d'un commun accord entre les deux Chambres et le gouvernement.

Si M. Blanqui est élu, et que la majorité se refuse à valider son élection, quelques radicaux ont l'intention de présenter un projet de loi spécial amnistiant le grâcié.

Dès que son succès sera connu, les radicaux socialistes de Paris, auxquels se joindront des groupes d'amnisties, se proposent de faire une manifestation lundi au domicile de Blanqui.

Le conseil général de la Corse s'est occupé dans sa séance d'avant-hier des projets Ferry. Le débat a été vif; il a été ouvert par M. Angeli qui a dit avec beaucoup de raison que ceux qui crient : Vive l'article 7 ! sont précisément ceux qui crient : Vive la Commune ! En vain les rares partisans de la loi ont-ils essayé de distinguer entre le catholicisme et le cléricalisme. Le vœu proposé contre les projets Ferry a été voté par 34 voix contre 4 et 2 abstentions.

Le Journal du Loiret raconte, d'après les propos tenus au ministère de l'intérieur, que le gouvernement se croit sûr de la victoire de M. Achard, dans le ballottage de Bordeaux. Le préfet de la Gironde en aurait manifesté l'espoir le plus certain.

La confiance dans le camp des blanquistes n'est pas moins grande. De quel côté sont les illusions ? C'est ce que nous saurons demain.

Les pèlerinages ont le don tout particulier de servir de point de mire aux attaques venimeuses de la presse antireligieuse.

Afin de se former une idée des excès auxquels elle se livre, nous reproduisons ici les infamies que voici et qui s'étaient à la première place d'un journal qui s'intitule l'Etrille satirique :

« Une statistique récente nous prouve que les trains de plaisir (le journal vise ceux de Lourdes et de la Salette) rapportent environ 20,000 fr. à leurs organisateurs qui les paient en bloc 3 à 4,000 fr. aux Compagnies de chemins de fer. Bénéfice net, au bas mot, 16,000 fr. »

Et l'on appelle cela de la satire ! Quand les honnêtes victimes de semblables perfidies ne seront plus retenues par le scrupule de s'adresser à la justice et qu'ils confieront aux tribunaux le soin « d'étriller » comme il convient ceux qui se les permettent, la liberté des pèlerinages sera plus respectée.

M. Emile de Girardin, qui ne se soucie guère, et pour cause, de donner du travail chez lui aux amnisties, vient d'adresser la note suivante au caissier de son journal :

A Monsieur Auray, administrateur de la France.

Paris, le 10 septembre 1879.

Mon cher Auray,

Puisqu'il n'y a aucun vide dans nos ateliers et dans nos bureaux qui nous permette de donner du travail à ceux des amnisties qui reviennent à Paris dans un si complet dénuement, — et il est à craindre que l'ouvrage pour eux se fasse attendre, — puisez mille francs dans la caisse de la France et faites-les remettre au comité du deuxième arrondissement.

J'écris à M. Barrière, l'un des administrateurs du Petit Journal, d'envoyer également mille francs au comité du neuvième arrondissement.

L'apaisement qu'il faut souhaiter et hâter ne doit pas être un vain mot.

Cordialités.

EMILE DE GIRARDIN.

L'argent a ses dangers, le travail n'offre que des avantages. Pourquoi les comités, pourquoy tous ceux qui s'intéressent à ces malheureuses victimes d'une idée perverse n'essaient-ils pas d'employer leurs bras aux travaux des champs ? L'agriculture est une source féconde de moralisation et de prospérité.

Nous sommes d'ailleurs persuadés que les rapatriés eux-mêmes finiront par comprendre qu'il vaut mieux vivre à la campagne, loin du bruit des villes, que de végéter

sur le pavé de Paris et attendre de l'aumône son pain quotidien.

Quoi qu'il en soit, on entretient l'agitation à laquelle de nouveaux arrivages attendus à Port-Vendres fourniront bientôt un nouvel aliment.

La Seudre, amenant de Nouméa le troisième convoi d'amnisties, est arrivé.

La Vire et le Calvados viendront ensuite; enfin, dans une huitaine de jours, doit arriver le dernier des six navires affectés au rapatriement, le Navarin, qui seul a doublé le cap Horn.

Tout devient prétexte à manifestation communarde pour les comités d'amnistie.

Hier, c'était un punch offert à Puteaux à l'ancien maire, Roques; c'étaient des banquets à Belleville et à Ménilmontant; c'était, à Perpignan, un baptême civil auquel prenaient part plus de 4,000 personnes, pour faire honneur à l'enfant qui est venu au monde pendant la traversée; demain, ce sera l'enterrement solidaire d'un passager de la Picardie, ouvrier serrurier, qui vient de mourir à l'Hôtel-Dieu.

M. le préfet de police n'a qu'à bien dresser ses batteries, car on prépare une rude besogne à ses agents.

Cette situation, que nous n'assombrissons pas, ne présage rien de bon pour un avenir prochain; il serait téméraire de s'endormir dans une trompeuse sécurité.

On lit dans la Semaine religieuse, du diocèse de Mende, la lettre suivante, adressée à toutes les institutrices par M. Granet, préfet de la Lozère :

« Mende, le 2 septembre 1879.

« Les institutrices viennent d'être convoquées à une retraite organisée sans l'assentiment de l'administration préfectorale et académique. Les circonstances et les conditions dans lesquelles cette convocation se produit nous obligent à la considérer comme une atteinte à nos prérogatives. Dès lors, les institutrices doivent s'abstenir d'y déferer.

« J'espère que toutes comprendront ce devoir de convenance et de soumission à leurs véritables chefs. Je leur rappelle que, ainsi que l'indique le dernier bulletin de l'instruction primaire, nul, à l'exception de M. le préfet et de M. l'inspecteur d'académie, agissant par ordre du préfet, n'est autorisé à les convoquer et à les réunir comme membres du corps enseignant.

« Le préfet, F. GRANET. »

L'évêché de Mende, qui a mission de s'opposer à toute usurpation de pouvoir dans les questions religieuses et de sauvegarder la liberté de conscience, a ajouté cette note à la circulaire de M. Granet; elle nous dispense de tout commentaire :

« En présence de cette défense, on conçoit que la retraite annoncée ne puisse avoir lieu, au grand regret, nous le savons, de beaucoup d'institutrices qui avaient exprimé le désir d'y assister. Nous ne voudrions pas compromettre des intérêts que nous devons respecter.

« Un devoir s'impose à l'évêque, celui de protester contre l'atteinte portée à ses droits, et à la liberté de conscience des institutrices.

« L'évêque, du diocèse de Mende renouvelle donc les protestations contenues dans sa lettre du 12 août 1878, publiée par la Semaine dans son numéro du 8 août 1879. Il déclare qu'en vertu de sa juridiction spirituelle, il peut inviter à une retraite des institutrices qui sont ses diocésaines, et celles-ci sont libres de déferer à son invitation; il déclare de plus que chaque année ramènera les mêmes protestations jusqu'au triomphe définitif des vrais principes qu'il défend.

« En attendant, on aime à se rappeler les graves paroles d'un éminent prélat à l'occasion d'un projet de loi sur l'enseignement qui méconnaît la liberté des pères de famille :

« Le régime républicain essaie pour la troisième fois de s'acclimater parmi nous; les obstacles qu'il pourra rencontrer ne viendront pas de notre côté, mais il ne faut pas qu'on nous oblige à regarder vers le passé pour y retrouver l'image de la justice et de la liberté. »

M. Grévy avait offert, paraît-il, le grand-cordon de la Légion d'Honneur aux personnalités politiques qui ont accompagné

Alphonse XII dans son voyage aux Basses-Pyrénées.

En échange de cette gracieuseté, le roi d'Espagne a envoyé le grand-cordon de Charles III à M. Grévy.

Désireux d'offrir la décoration d'Isabelle la Catholique aux familiers du Président, Alphonse XII avait fait demander une liste de présentation.

On lit beaucoup à la cour de Madrid le Triboulet, paraît-il; or, quand il a vu, en tête de cette liste, le nom du secrétaire de la présidence, M. Duhamel, le gouvernement espagnol a senti son zèle se refroidir, et on raconte qu'Alphonse XII a dit en riant : « Je décline l'honneur de décorer le premier ce monsieur ! »

On télégraphie de Paris à la Gazette de Cologne que, dans les quartiers excentriques de la capitale, il se tient des réunions socialistes-internationalistes auxquelles prennent part des Russes, des Allemands, des Suisses, des Belges, des Danois, des Anglais, etc. On y tient les discours les plus féroces.

On assure que M. Duhamel n'est plus secrétaire général de l'Élysée.

La chose se serait faite « sans bruit, » à l'occasion du voyage de M. Grévy dans le Jura.

M. le général Pittié serait le successeur de M. Duhamel.

On a pris le temps de la réflexion à l'Élysée.

AVANTAGE DE L'UNIFORME.

INCONVENIENT DE L'HABIT NOIR.

Depuis quelque temps, les fonctionnaires des nouvelles couches se trouvent mêlés à des histoires plus ou moins grotesques où les rieurs sont rarement de leur côté.

Cependant, voici une aventure de date assez récente, d'où, il faut le reconnaître, un sous-préfet de M. Lepère s'est tiré avec esprit.

C'était au moment des tournées de révision. Le maire d'un gros chef-lieu de canton, grand fabricant de calorifères, homme simple et absolument dédaigneux des honneurs et de la représentation officielle, ne s'était décidé à inviter le préfet et le conseil que sur les pressantes sollicitations de sa femme.

M^{lle} la maîtresse, convaincue que le plus grand honneur qui pût échoir à un maire de chef-lieu de canton était de recevoir le préfet et le conseil de révision, ne dormit plus à partir du moment où son invitation fut acceptée par la première autorité du département.

Le grand jour étant arrivé, dès le matin, tout en veillant aux préparatifs, elle explorait la route à l'aide d'une longue-vue. Le maître d'hôtel, qu'elle avait mandé de la ville voisine, avec force recommandations sur l'habit noir et la cravate blanche de rigueur, se faisait attendre.

A midi, heure indiquée par les lettres d'invitation, M. le préfet et la plupart des convives étaient réunis au salon, mais le maître d'hôtel n'arrivait pas. Tout à coup on sonne à la porte de la cour, qui livre passage à un personnage en habit noir et en cravate blanche. La maîtresse se précipite :

— Dépêchez, dépêchez, s'écrie-t-elle en accourant, on n'attend plus que vous.

Le nouvel arrivé, qui n'était autre que le sous-préfet de X..., s'inclina :

— Vous êtes mille fois bonne, madame, de venir ainsi au-devant de moi, permettez que je vous offre mon bras.

La maîtresse eut un geste de stupefaction.

— Vous qui est trop fort, pensa-t-elle. Ce maraud de maître d'hôtel ne se contenta pas d'être en retard, il se permet encore la facétie de m'offrir le bras; je vais lui faire voir de quel bois je me chauffe.

Et, saisissant la main du fonctionnaire, elle l'entraîne en courant jusqu'à la salle à manger. Là, lui mettant un torchon sous le bras :

— Vous n'avez pas une minute à perdre, dit-elle. Voyant que vous n'arrivez pas, j'ai fait prévenir Rosette, la fille de l'auberge d'en face. Elle est en train de s'habiller. Tontaine, ma bonne, est occupée à la cuisine. Quant à moi, je suis obligée d'aller rejoindre mon monde au salon. Prenez vite cette pile d'assiettes, servez le potage, et, dès que vous apercevrez Tontaine ou Rosette, venez annoncer que madame est servie. Vous entendez; dans le grand genre. Ma-dame-est-servie.

Le sous-préfet, qui avait tout compris depuis la remise du torchon, s'inclina. Quelques instants

après, avisant une grosse rougeade qui endrait ses bras chargés de plateaux :

— C'est vous qui êtes M^{lle} Tontaine ?

— Oui, no! maître.

— Eh bien ! faites-moi le plaisir d'ouvrir la porte du salon et d'annoncer M. le sous-préfet, de X...

— M. le sous-préfet de X... ! cria Tontaine, à pleins poumons.

Et le fonctionnaire se plaçant dans l'embrasure de la porte, son gibus sous le bras, annonça gravement en scandant chaque mot : « Ma-dame-est-servie-vic. »

Tête renversée de la maîtresse, qui se précipite à travers une porte de dégagement et ne reparait plus.

Rire de M. le préfet, hiérarchiquement accompagné des rires de l'élément civil du conseil.

Quant à M. le maire, occupé avec le sous-intendant militaire et le capitaine de recrutement à une grande discussion sur les calorifères, il ne put pas prendre garde à l'incident. Il continua de pérorer tout en faisant passer les convives dans la salle à manger, où, tout s'étant expliqué à demi-mots, le déjeuner se passa assez gaiement, servi par Rosette et Tontaine, en l'absence du maître d'hôtel, qui, décidément, avait manqué le coche.

Etranger.

On télégraphie de Londres que les insurgés afghans auraient complètement interrompu les communications entre Caboul et les postes militaires anglais.

Le bruit court que l'émir a été étranglé que les régiments révoltés se retirent sur Merv et qu'ils vont offrir leurs services à la Russie.

On mande de Lahore, au Standard :

« Des marchands, faisant le commerce avec l'Asie centrale, rapportent que la révolte de Caboul est le résultat des intrigues de la Russie.

« Les agents russes à Hérat déployaient une grande activité depuis quelques mois et pressaient Ayoub-Khan, gouverneur de Hérat et frère de l'émir, de se déclarer contre lui, lui promettant l'appui de la Russie.

« Ayoub-Khan aurait encouragé à Hérat les régiments qui, depuis, se sont révoltés à Caboul contre l'émir et contre les Anglais. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Par suite du succès qu'elle obtient au Grand-Théâtre d'Angers, la Troupe Ramante d'opéra et de ballet donnera ses deux représentations à Saumur lundi et mardi.

Plusieurs villes de France ont déjà été sillonnées par la troupe des Petits Quirits; les journaux sont unanimes pour constater les succès remportés par ces artistes miniatures, âgés de 7 à 15 ans, et qui jouent, chantent et dansent avec un aplomb fort original.

Voici ce que dit des Quirits le Journal de Liège du 7 août 1879 :

« Les Petits Quirits ont joué hier Gipsy-Gipsy et ils ont eu un succès au moins égal à celui qu'ils ont obtenu dans la Ville de Liège. Le premier acte surtout est fort amusant, ainsi interprété. Il y a là un minuscule tout à fait charmant. L'entrée des pirates, celle des soldats de Mourzouk et le final de l'acte sont réglés avec un soin extrême. Et tout ce petit monde connaît son affaire. Les choristes comme les premiers rôles ont une assurance imperturbable et un bon vouloir entraînant qu'on trouve bien rarement dans d'autres troupes. Les costumes sont jolis d'une grande fraîcheur. Gipsy-Gipsy va donner aux Petits Quirits et à M. Roth un bon nombre de recettes fructueuses. »

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille se tiendront les dimanche 14 et lundi 15 septembre, et qu'une statue de saint-Maurille sera inaugurée, le premier jour, auprès de la fontaine qui porte ce nom.

C'est demain dimanche l'ouverture de la chasse en Maine-et-Loire. Tremblez, lièvres timides, cailles amoureuses et joyeux perdreaux! Demain, dès l'aube, et sans pitié, vous allez être traqués, poursuivis, fusillés sans merci.

Bonne chance donc aux chasseurs de notre pays!

On dit que l'ouverture de la chasse a été déplorable en Vendée. Peu de cailles et pas de perdrix. Tel est le bilan des premières journées. Du reste, cela était prévu, et la surprise n'existe conséquemment pas. L'année aura été mauvaise en tout.

Les chemins Nantais.

La Compagnie des chemins de fer Nantais a été obligée, par jugement du tribunal de Nantes, de continuer son contrat à l'égard des obligataires en constituant une contre-valeur qui assure le service des intérêts et du remboursement.

Elle en a appelé devant la cour de Rennes, qui a confirmé la décision des premiers juges. Voici le texte de l'arrêt de la cour de Rennes, du 30 juillet dernier :

« La cour, adoptant les motifs des premiers juges, et considérant que si la Compagnie des chemins de fer Nantais n'avait pas, à proprement parler, la propriété d'une voie dépendant du domaine public, elle offrait comme garanties spéciales à ses obligataires tous les droits, produits et avantages résultant de l'exploitation qui lui avait été concédée;

« Que, par suite du traité de rachat, le contrat originairement intervenu entre parties a subi une telle transformation que les sûretés promises aux obligataires et sans lesquelles ils n'auraient pas livré leurs fonds se trouvent aujourd'hui réduites et même supprimées;

« Qu'en cet état et en présence des conclusions des parties, la décision du tribunal est pleinement justifiée;

« La cour confirme le jugement dont appel;

« Déboute les parties de leurs appels respectifs et condamne la Compagnie des chemins de fer Nantais à la somme et aux dépens, les frais de l'appel incident restant seuls à la charge de l'intimé. »

Un pèlerinage solennel doit avoir lieu, lundi, 15 septembre, à l'antique sanctuaire de Notre-Dame-du-Marillais, près Saint-Florent-le-Vieil.

A l'occasion de ce pèlerinage, la Compagnie d'Orléans, accédant avec bienveillance à la demande qui lui en a été faite, fera délivrer exceptionnellement, le 15 courant, aux gares de Cholet, Nantes et Angers, ainsi qu'aux stations intermédiaires entre ces trois points et Varades, des billets d'aller et retour de toutes classes pour Varades, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix des places du tarif général, aux pèlerins qui se rendront même isolément à cette date, au sanctuaire de Notre-Dame-du-Marillais.

Les coupons de retour de ces billets seront valables jusqu'au 16 inclus.

ANGERS.

Un ancien procureur de la République de 1848, M. Pitre Merlaud, s'est suicidé avant-hier à l'hôtel de la Gare, à Angers, où il était descendu, en se tirant un coup de pistolet au cœur.

Des personnes bien informées disent qu'il y a trois jours, M. Pitre Merlaud avait averti M. le commissaire central de son dessein d'en finir avec la vie et du désir de laisser sa fortune à la ville d'Angers.

Cet ancien fonctionnaire était presque noyé par le cancer et souffrait horriblement d'un cancer à la face.

En 1854, au moment du coup d'Etat, il collaborait au *Précurseur de l'Ouest*, journal républicain d'Angers.

La Ferté-Bernard. — On écrit de la Ferté-Bernard à la *Sarthe* :

« La femme Coubeau était occupée à faire sa soupe, lorsqu'un de ses enfants, âgé de trois ans et demi, est tombé en jouant, dans la marmite, qui était alors sur le feu et remplie d'eau bouillante.

« La pauvre mère, témoin de cet affreux accident, se précipita aussitôt au secours de son enfant; mais, lorsqu'elle le retira, toute la partie postérieure ainsi que le bas-ventre du jeune enfant étaient complètement brûlés.

« Le lendemain, la victime succombait dans d'affreuses souffrances. »

Découverte d'un trésor. — Dans les derniers jours du mois d'août, M. Plessis, de Bonnétable (Sarthe), a trouvé sur sa propriété de la Tonnelle, près le bourg de Jublain (Mayenne), cette terre classique des antiquités romaines, un trésor de médailles grands et moyens bronzes, d'une très-belle conservation.

Ces médailles comprennent la suite des Antonins jusqu'au bas empire; beaucoup de Galliens, Claude le gothique, etc., etc., leur total se monte à près de cinq mille, pesant plus de douze kilogrammes. Le tout était caché dans une porte à plein cintre recouverte par des briques à rebords et une épaisse couche de ciment romain.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Le tribunal civil de Vannes a été saisi la semaine dernière d'un procès en dommages-intérêts intenté au maire de cette ville, M. Bourgault, par M. Rorthays, ancien préfet du Morbihan; M. Huchot, ancien adjoint, et MM. de Cadaran, de Sains, de Cussé, de Kersauzon et Le Mintier de Lhélec.

« M. Bourgault avait cru devoir refuser à ces messieurs la légalisation de leurs signatures, à l'occasion d'une pétition contre les projets Ferry; c'est alors qu'ils l'ont actionné devant le tribunal civil, en lui demandant chacun 300 fr. de dommages-intérêts. M. Bourgault s'est empressé de décliner la compétence des juges, et cette exception a été admise, l'affaire étant, paraît-il, du ressort administratif. »

CONSEILS ET RECETTES.

Eau dentifrice. — Voici la recette d'une eau dentifrice économique avec laquelle on obtient, paraît-il, d'excellents résultats :

Alcool.....	500 grammes.
Essence de menthe.....	5
— de cannelle.....	1 gramme.
— de girofle.....	1
Acide phénique cristallisé.....	1

Mélanger et agiter. Colorer, si l'on veut, avec un peu de cochenille.

On verse 2 ou 3 gouttes de cette composition dans 1/4 de verre d'eau ordinaire. Employée pour se brosser ou se rincer la bouche tous les matins, elle maintient la blancheur des dents, arrête et détruit la carie et empêche la formation des aphthes.

Faits divers.

On lit dans l'*Echo rochelais* :

« Encore un accident dû à l'imprudence des chasseurs. Dimanche dernier, M. Bron, officier de santé à La Touche-de-Grazannes, était à la chasse avec un de ses amis, M. Roy, percepteur de Leulay, en villégiature chez lui depuis quelques jours.

« Étant arrivés le long d'une haie des plus touffues, ils se séparèrent pour en battre chacun un côté. A quelques instants de là, des perdrix se levèrent et s'envolèrent par-dessus la haie. Alors M. Roy, qui croyait M. Bron bien loin en arrière, lâcha précipitamment ses deux coups de fusil. Au même moment un cri se fit entendre. M. Bron venait de recevoir en pleine figure la décharge d'un des coups tirés par M. Roy.

« Celui-ci, désespéré, s'empressa de ramener son ami à son domicile, heureusement peu éloigné, où on lui prodigua les soins nécessaires.

« Aujourd'hui, l'état du blessé, quoique nullement désespéré, n'est pas sans laisser quelques inquiétudes, plusieurs grains de plomb étant logés dans le nez, la joue et le cou. »

Un squelette de mastodonte. — Les journaux américains racontent la découverte d'un squelette presque complet de mastodonte à New Windsor, près de New-York.

Voici les particularités que donne à ce sujet le *New-York Herald* :

« Quand on trouva la mâchoire supérieure et le crâne, on eut beaucoup de difficultés à

les enlever de la tranchée; ils étaient à une profondeur de quatre pieds six pouces au-dessous de la surface. La mâchoire inférieure était à environ trois pieds de la mâchoire supérieure. Il fallait deux hommes pour l'enlever. La colonne vertébrale n'était pas à plus de deux pieds sous terre, d'autres parties de squelette ont été trouvées à différents endroits des tranchées. Voici les dimensions, en mesures anglaises, des os principaux : le crâne, 2 pieds 5 pouces et un quart de haut; longueur de la mâchoire supérieure, 3 pieds 9 pouces; largeur de cette mâchoire, 2 pieds 4 pouces; entre les yeux, 2 pieds; profondeur du crâne, 48 pouces; orbite des yeux, 7 pouces de diamètre. Il existe huit dents, deux de chaque côté des mâchoires inférieure et supérieure, elles sont toutes dans un bon état de conservation.

Au centre de la partie antérieure du crâne est une cavité qui mesure 14 pouces de long et 4 de large. La mâchoire inférieure, mise en position, s'adapte parfaitement à la mâchoire supérieure et au crâne.

Quoiqu'on n'ait pas encore pesé ces ossements, on estime que leur poids n'est pas moindre de 600 livres.

Une des jambes de devant, y compris le fémur, mesure 7 pieds de long et ne doit pas peser moins de 150 livres. La première partie des jambes de derrière mesure 3 pieds 5 pouces de long et la seconde 3 pieds 4 pouces. La seule partie de l'autre jambe de devant qui jusqu'ici ait été trouvée mesure 2 pieds 10 pouces de long et pèse environ 50 livres.

On a déjà découvert 26 côtes, la plus grande a 3 pieds 19 pouces et 2 pouces de large au centre. On a, de plus, retrouvé une dizaine de sections de la colonne vertébrale; la plus grande a 40 pouces de large et 16 pouces de long. On pense que ce mastodonte est au moins aussi grand que celui du musée de Boston, qui a été trouvé dans la ferme de Brewster.

En 1845, un mastodonte a été découvert dans le même marais et à environ trois milles de l'emplacement de la découverte actuelle, il a été acheté 40,000 dollars et se trouve au musée de Boston. Un autre squelette a été trouvé il y a peu d'années à Ostville, aussi dans le même district.

Les commandements du chasseur.

Sans rechigner tu sauteras
De ton lit matinalement
Dans les champs tu l'échineras
Jusqu'au soir inclusivement
Beaucoup de chasseurs tu verras
Mais de gibier aucunement.

L'œuvre de mort accompliras
En songe, mais la seulement.
Les poulets tu respecteras
Ainsi que les chats méamment.

Le bien d'autrui tu ne prendras
Pour un lièvre devenu grand
Ton camarade tu tueras
Le moins possible assurément.

Ton fusil tu déchargeras
En revenant soigneusement
Vers huit heures, tu rentreras
Ancient complètement.

Ne rapportant dans tes deux bras
Qu'un moineau... mort d'isolement.

Un vieux colonel interrogé deux nouveaux arrivés au corps.

— Voyons, vous, qu'est-ce que vous faites de votre profession ?

— Mon colonel, je suis fumiste.

— Ah ! ah ! fumiste ? je vois, ça, vous faites des farces ? Sale métier.

— Mais non, mon colonel, je...

— Taisez-vous, je connais ça. Et vous, le gros, votre profession ?

— Je n'en ai pas, mon colonel ; je suis rentier.

— Ah ! ah ! rentier ? Alors vous ne faites rien ? ...

— Vous êtes un paresseux... un bon à rien.

— Mais non, mon colonel.

— Le colonel, avec un regard foudroyant

Alors, je ne sais pas ce que je dis ?

Echo de la rue :
— Pourquoi, sur tous les murs, lit-on ces trois mots : *Liberté, égalité, fraternité* ? devise si peu réalisée par la R. F. ?
— Mais, c'est tout naturel. N'a-t-on pas l'habitude d'afficher les objets perdus ?

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est détenteur du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les néralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

Théâtre de Saumur.

LUNDI 15 septembre 1879.

Première représentation donnée par la Troupe italienne QUIRITI, composée de 50 enfants des deux sexes, de 7 à 15 ans, sous la direction de M. Angelo Benaglia.

La FILLE de M^{me} ANGOT

Opérette en 3 actes.

L'Amoureux supplanté

Grand ballet en 3 actes et 4 tableaux.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRE

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année : Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES

Envoi franco dans les départements : 60 cent.

En vente : Aux Bureaux de l'*Univers Illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15; et chez tous les libraires et marchands de journaux.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastralgies, gastrites, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plunskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angousses, tous les remèdes avaient échoué. La Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORRAT, née Carbonnetty, rue du Balai, 14.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉREZ, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épiciers, qual de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODBY, propriétaire-gerant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 %	84	30		Crédit Foncier colonial	137			Canal de Suez	793		
3 % amortissable	86	35		Crédit Foncier act. 500 f.	103	10		Crédit Mobilier esp.	1183		
4 1/2 %	115	25		Obligations foncières 1877	398			Société Autrichienne	588	10	
5 %	117	30		Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	716			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	516			Crédit Mobilier	775	6	25	Orléans	390		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238			Crédit Foncier d'Autriche	690			Paris-Lyon-Méditerranée	384	35	
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	515			Est	740			Est	383		
1865, 4 %	537			Paris-Lyon-Méditerranée	1170			Nord	389	75	
1869, 3 %	413			Midi	867	50		Ouest	385	50	
1871, 3 %	406			Orléans	1195			Midi	389		
1875, 4 %	530			Nord	1487	50		Paris (Grande Ceinture)	395		
1876, 4 %	530			Compagnie parisienne du Gaz	1353	50		Paris-Bourbonnais	384		
Banque de France	3910			C. gén. Transatlantique	645			Canal de Suez	378		
Comptoir d'escompte	875										
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — — — — — omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — omnibus-mixte.
1 — 23 — — — — — omnibus-mixte.
3 — 32 — — — — — omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 16 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
19 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 48 — — — — — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e AUDE, notaire à La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ
De revenu et d'agrément, de 300 hectares.
Située dans le Bocage de la Vendée, à 8 kilomètres de deux stations de chemin de fer.
COMPRENANT:
Maison de maître, servitudes de toute sorte, jardins potagers, jardins anglais, serres, orangerie, pièces d'eau, étang, avenues de grands arbres, vastes bois taillis, vignes, cinq métairies, tuilerie et grande réserve.
Le tout en parfait état.
Beau site. — Belle chasse.
Facilités de paiement.
S'adresser audit M^e Aude, notaire.

Etude de M^e RABOUIN, notaire à Genneteil (Maine-et-Loire).

A VENDRE
A L'AMIABLE.
1^{re} UNE TRÈS-BELLE FERME, nommée la **Gauttierre**, située commune de Dissé-sous-le-Lude (Sarthe), d'une contenance totale d'environ 100 hectares 33 ares, en un seul tenant.
Cette propriété, entourée de routes et distante de quelques kilomètres de la ville du Lude (station de chemin de fer de la ligne d'Angigné à La Flèche), se compose de la maison de maître, de bâtiments d'habitation pour le fermier; le tout en très-bon état; prairies, terres labourables pouvant être enssemencées en froment ou mises en herbage, bois taillis et vignes; Pièces d'eau peuplées de poissons.
Pays très-giboyeur.
2^{me} UNE AUTRE BELLE FERME, appelée la **Messagerie**, située commune de Genneteil (Maine-et-Loire), sur le bord de la route de Baugé au Lude, à égale distance (12 kilomètres) de ces deux villes.
La propriété comprend une maison de maître, de construction récente, et les bâtiments d'habitation et d'exploitation occupés par le fermier, en très-bon état; prés, terres labourables et taillis, le tout en un tenant, d'une contenance de 44 hectares.
Belle chasse.
Ces deux fermes sont éloignées l'une de l'autre seulement de 8 kilomètres.
Pour visiter les biens, s'adresser à M. CHEVREUIL, propriétaire à la Messagerie, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à ce dernier, soit audit M. RABOUIN, notaire, (429)

A VENDRE
OU A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine.

MAISON
Située à Saumur, rue de la Tonnelière, occupée par M. Rossignol.
S'adresser à M. Yvon père, rue du Roi-René. (472)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE CAMPAGNE
Située près le bourg de Saint-Lambert.
S'adresser à M. GUINBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A VENDRE
UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT
bien dressée, robe blanche et marron.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
VOLONTAIRE
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire.
Le 27 septembre 1879, à midi.
DE:
1^{re} La ferme de la **Bonde**, située commune de Vernantes, contenant 18 hectares 7 ares 60 centiares.
2^{me} La ferme de la **Mortierie**, située même commune, contenant environ 11 hectares.
Ces deux propriétés pourront être divisées en plusieurs lots, à la demande des acquéreurs.
3^{me} Et un **morceau de terre**, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert, contenant 3 hectares 65 ares 13 centiares.
Pour plus de détails, voir les placards apposés.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. CORNILLEAU, receveur des Hospices, 98, rue Saint-Nicolas.

A CÉDER DE SUITE
A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT
AFFAIRES SÛRES.
S'adresser à M^{me} PERDREAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

A CÉDER
Pour cause de départ

Petite EPICERIE et VIN à emporter
BONNE CLIENTÈLE.
S'adresser à M. GABILLER, quai Notre-Dame, n° 15, ou à M. DAVIN, Grand'Rue, n° 59. (470)

A LOUER
La belle propriété de **GRENNELLE** soit en totalité, soit en partie, avec la pelouse, kiosque et tous les accessoires, écurie, etc.; belles caves existant sous la propriété, restées parfaitement sèches pendant les inondations de Saumur.
Cette location pourrait convenir à un officier de l'Ecole de cavalerie ou à un négociant; la maison est d'ancienne construction, mais elle serait restaurée et des améliorations seraient faites au gré du locataire. Le service pour le gaz et les eaux existe déjà sur la propriété.
Aussi à louer, une petite maisonnette, qui conviendrait parfaitement à un jardinier, avec une chambre au rez-de-chaussée et une autre au-dessus; il y aurait une belle pièce de jardin attachée à cette location; au besoin, elle serait éclairée et chauffée au gaz.
La maisonnette pourrait également convenir pour le portier ou concierge de la maison principale.
Il existe sur la propriété une pompe qui n'est jamais à sec.

A LOUER
S'adresser, pour tous les renseignements et visiter la propriété, à M. J.-B. STEARS, propriétaire à la Fais, ou à P. LARCHEVÈQUE, régisseur de la propriété, rue des Pâquis, n° 14.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,
Précédemment occupée par M^e Le Ray, ayoyé.
S'adresser, pour la visiter, soit à M. LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RUDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (417)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVES ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER
GRANDE ET BELLE CAVES
Hors d'habitation,
Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE
D'OCCASION,
Un beau **DOG-CART** de chasse,
un **CHARIOT** et un **BREACK**.
VASSER, à Saumur.
35 Voitures au choix.

A VENDRE
UNE CHIENNE D'ARRÊT, âgée de deux ans, allant à l'eau.
S'adresser à M. MAHIER, cantinier de la Colonie de Saint-Hilaire (Vienne) par Pontevault. (454)

MM. LEHOU et MASSE préviennent le public que la chasse est réservée sur la **Terre de la Bihardière**, sise commune d'Allonnes, qu'il est défendu à qui que ce soit d'y chasser sans permission. (476)

LA CHASSE EST INTERDITE sur les propriétés de M. POTTIER, communes d'Allonnes, Vivy et Neuvillé, à toutes personnes non-munies d'autorisations écrites. (468)

M. BEAUFILS-ARDOUIN interdit la chasse sur ses propriétés. (469)

NOUVEAUTES
M. GABORIT demande un apprenti.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches
PAR AN
Semaine politique et financière
Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échecs des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^{rs} Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant les indications qui ne se trouvent dans aucun journal financier.
ENVOI PAR MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
52, Rue Taitbout — PARIS
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, n° 52, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

AVIS.
Le **CHOCOLAT GUERIN-BOUFRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.
Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.
Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A Saumur, chez MM. THOUVÉ, confiseur, GARREAU-RABODIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
Recommandent l'emploi
DU
SAVON ROYAL de THRIDACE
DE
VIOLET
Pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau.
peau; du visage et des mains.

MERCERIE
BONNETERIE
LINGERIE
CANTERIE

A LA PAIX
SARGET-GIRAULT
6, rue d'Orléans, 6,
SAUMUR

Maison reconnue pour vendre toutes ses Marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.
VERITABLE OCCASION
Gilets, chemises croisées, belle qualité, sans manches, toutes les tailles. 2 fr. 90

CALEÇONS POUR HOMMES

Coton écri.	Croisé	Toile forte	Franç. 110
Très-bonne qualité	2 90	de coton blanc	3 90
Qualité extra	3 75	croisé	5 75
			8 75

PARFUMERIE.
Vinaigre de J.-V. Bully, le flacon de 1 fr. 50.
Lait d'Iris L. P. Piver, le flacon de 2 fr.
Eau de Lubin, petit modèle.
Eau de Lubin, grand modèle.
Eau dentifrice de Borol, le flacon de 5 fr.
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.
Veloutine Ch. Pay, la boîte de 4 fr.
COSMOPOL, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.

CHEMISES BLANCHES **COULOURS** **ET EN FLANELLE**
Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.
SPECIALITE DE GANTS CIVILS ET MILITAIRES

LE TEMPS
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
3, Rue Rossini — PARIS
Assurances en cas de Décès, Mixtes, à Terme fixe, etc.

RENTES VIAGÈRES
POUR 400 FRANCS VERSÉS, RENTE ANNUELLE PAYABLE PAR SEMESTRE:
à 50 ans, 7 fr. 32 c. — à 55 ans, 8 fr. 75 c. — à 60 ans, 9 fr. 88 c. — à 65 ans, 10 fr. 44 c. — à 70 ans, 11 fr. 59 c.
Représentant à Angers, M. D'HUY, 39, rue Volney. (452)
Saumur, imprimerie de P. GODET.

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

SUCCÈS ASSURÉ
Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures par le **Bol Vulnéraire Coustard**, dit **Bol de chute**.
Envoi franco, contre 1,05 timbres ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers.
Dépôt dans toutes Pharmacies.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, le cours des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration 18, rue Dauphine, à Paris.

CORSETS
CRAVATES
BRETTES
ÉVENTAILS